

Vaccination obligatoire contre la COVID-19

## **Le personnel du réseau a le devoir de protéger les usagers les plus vulnérables dans tous les milieux**

**Montréal, 23 août 2021** – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), qui représente plus de 400 comités des usagers et de résidents du réseau de la santé et services sociaux du Québec, ajoute sa voix à celles d'autres organisations qui demandent que les professionnels et les employés de l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux soient obligatoirement vaccinés contre la COVID-19.

« La finalité des services et des soins offerts est la personne qui les requiert, soit l'utilisateur », rappelle M<sup>me</sup> Sylvie Tremblay, directrice générale du RPCU. « Quoi comprendre d'un professionnel ou d'un employé non vacciné qui refuse le vaccin alors que son engagement est justement de soigner, par exemple, les personnes atteintes de la COVID-19? La première chose à faire est d'éviter de transmettre le virus et, de ce fait, être vacciné. Sans quoi, il y a une perte de sens dans la prestation des services ».

L'utilisateur a le droit de recevoir les soins et les services que requiert son état, c'est un droit de l'utilisateur reconnu par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Les personnels soignants ont le devoir de protéger les usagers les plus vulnérables, dans tous les milieux d'hébergement publics ou privés, dans les centres hospitaliers et dans toutes les autres installations du réseau.

« Il faut que le personnel offrant des services en maintien à domicile pour les usagers soit aussi vacciné, ces usagers ont le droit à la même sécurité que les usagers en établissements » ajoute M. Pierre Hamel, président du Regroupement. « De cette manière, le risque d'hospitalisation due à la transmission du coronavirus s'en trouverait fortement diminué et les usagers à domicile également protégés » ajoute M. Hamel.

Le RPCU soutient donc la tenue des travaux de la commission parlementaire qui a lieu jeudi et vendredi prochain sur la pertinence d'imposer la vaccination aux personnels soignants du réseau de la santé et des services sociaux. « Nous sommes confiants que la protection des usagers sera au cœur des débats » conclut M<sup>me</sup> Tremblay.

### **À propos du RPCU**

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la quasi-totalité des comités des usagers et de résidents du Québec, soit plus de 400 comités issus de l'ensemble des missions cliniques du réseau. Le Regroupement offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi. Site Web : [www.rpcu.qc.ca](http://www.rpcu.qc.ca).